

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



SPED3

Doctorat en sciences sociales (développement-population-environnement)

Gestion du programme

SPED Département des sciences de la population et du développement

Objectif de la formation

Le doctorat vise à l'acquisition d'une capacité de recherche scientifique de haut niveau et d'enseignement en milieu universitaire dans le domaine des interactions développement, environnement et sociétés.

Conditions d'admission

Le programme de doctorat est accessible aux titulaires du diplôme de DEA en développement, environnement et société obtenu avec grade.

Les personnes ayant une qualification jugée équivalente peuvent également être admises, moyennant un avis favorable de la Commission doctorale sur le dossier de candidature. Ils doivent alors présenter une épreuve spécifique s'étalant sur une année au maximum dont le contenu est défini, dans chaque cas particulier, par la Commission doctorale.

Pour décider de l'admission du candidat au doctorat, la Commission doctorale examine son dossier et tient compte de ses qualifications, de l'intérêt de son projet de recherche et des possibilités d'encadrement au sein du département.

Demande d'admission

Les demandes d'admission à l'épreuve doctorale sont adressées à la Commission doctorale du département SPED.

Contenu du programme

Le programme doctoral consiste en une recherche originale constituant un apport scientifique remarquable et préparé sous la supervision d'un promoteur et de lecteurs au cours d'une période ne pouvant excéder quatre années, sauf dérogation.

Le règlement détaillé du doctorat peut être obtenu auprès du secrétariat de la Commission doctorale.